

**Conseil d'Administration n° 3**  
**Lundi 6 février 2023 à 18 h 00**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ACADEMIE DE NANTES**

**Collège Alexandre Soljenitsyne**  
**AIZENAY**

**Année scolaire : 2022-2023**

**Numéro de séance : 3**

**Date de convocation : 27 janvier 2023**

**Présidence de Madame Isabelle TABART**

**Quorum : 14**

**Nombre des présents : 21**

**Nombre d'absents excusés : 7**

**SOMMAIRE**

**Décision**

**page**

**Numéro  
d'acte**

**Pièces jointes**

**DES QUESTIONS TRAITÉES**

**Avis  
Vote  
Extrait  
Motion**

**désignation**

**N°**

**I- Fonctionnement :**

- |                         |      |   |    |
|-------------------------|------|---|----|
| - Fournitures scolaires | Vote | 3 | 49 |
| - Protocole d'urgence   | Vote | 3 | 50 |

**II- Affaires pédagogiques et éducatives :**

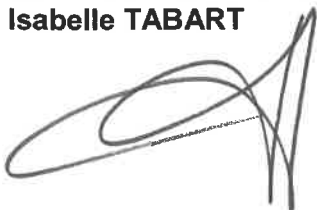
- |                                  |      |       |    |
|----------------------------------|------|-------|----|
| - Préparation de la rentrée 2023 | Vote | 4 à 9 | 53 |
|----------------------------------|------|-------|----|

**III- Affaires financières :**

- |  |         |         |                     |
|--|---------|---------|---------------------|
| - Séjours pédagogiques 2023                  | Vote    | 9-10    | 59-60-61            |
| - D.B.M.                                     | Extrait | 10      |                     |
| - Contrats et conventions                    | Vote    | 10 à 12 | 47-51-52<br>55 à 58 |
| - Mise au pilon                              | Vote    | 12      | 46                  |
| - Gestion des déchets du restaurant scolaire | Vote    | 12-13   | 54                  |

**Signatures**

**La Présidente de séance,  
Isabelle TABART**



**Le Secrétaire de séance,  
Samuel BUIL**



**Conseil d'Administration n° 3**  
**Lundi 6 février 2023 à 18 h 00**

**PRESENCE AU CONSEIL**

**Séance du : 6 février 2023**

Qualité		Titulaires			Suppléants					
		Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
<b>Administration</b>	Cheffe d'établissement	TABART Isabelle	X							
	Adjoint	BUIL Samuel	X							
	Gestionnaire	DELISLE Magalie	X							
	CPE	VERGNAUD Clément Charles	X							
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement	HERMOUET Mireille		X	X					
	Collectivité de rattachement	LEBOEUF Alain		X	X					
	Groupement de commune	ADELEE Serge	X							
	Commune siège	PONZO Marjorie	X							
<b>Personnalité qualifiée</b>		LEMOINE Aurélie	X							
<b>S/Total</b>			<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	ROGGY Paul-Vincent		X	X	GUILLOTEAU Fabien	X			
		RAUTUREAU Christine	X							
		LIEURADE Sophie	X							
		YVIS Morgane	X							
		THEBAUDIN Corinne	X							
		BORDIN Lucile	X							
		BURGAUD-DABIN Hélène	X							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	PANIER Nicolas	X							
		BEDEL Joël	X							
<b>S/Total</b>			<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Elus parents d'élèves	CORDONNIER Magalie	X							
		BERTIN Mariannick		X	X					
		AUGIZEAU Virginie	X							
		DE ALMEIDA Christine	X							
		GEFARD Morgane		X	X					
		NAY-LAMOUR Sandra	X							
	OUVRARD Virginie		X	X						
	Elèves	GRONDIN Coline		X			BOUCLAINVILLE Shaina	X		
		GATEAU Noreen		X						
		MAREIX-ROY Lucas		X	X		BRIAND-ROBIN Nina		X	X
<b>S/Total</b>			<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Total</b>			<b>19</b>	<b>9</b>	<b>7</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	

## Conseil d'Administration n° 3 Lundi 6 février 2023 à 18 h 00

20 membres présents à 18h05, la présidente ouvre la séance du conseil d'administration.  
Le secrétariat de séance est pris en charge par un représentant des Membres de Droit, Monsieur Samuel BUIL.

Madame La Principale relit l'ordre du jour et précise qu'elle n'a pas reçu de questions diverses pour ce conseil d'administration.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 2 séance du jeudi 24 novembre 2022.

**Pour : 20 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

### I- Fonctionnement

#### ➤ **Fournitures scolaires**

Madame la Principale rappelle les principaux éléments de la *circulaire relative aux fournitures scolaires* :

- 📌 Un moment d'éducation à la consommation responsable,
- 📌 Encourager et soutenir la possibilité de recourir à des achats groupés,
- 📌 Réduire le poids du cartable,
- 📌 Organiser une concertation entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Comme pour les années passées, l'association locale F.C.P.E. offre la possibilité d'une commande groupée aux parents qui le souhaitent. Les bons de commande pour les colis proposés par la F.C.P.E. seront joints aux dossiers de réinscription ou d'inscription.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie offre une partie des fournitures aux enfants résidant sur son territoire.

Madame la Principale présente les listes de fournitures arrêtées par l'équipe des enseignants.

Un représentant des parents d'élèves rejoint la réunion à 18h10, le nombre de membres présents est désormais de 21.

La Présidente du Conseil d'Administration propose au vote les listes de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2023-2024.

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

#### ➤ **Protocole d'urgence**

Madame Ferreira, infirmière scolaire, a souhaité élaborer un protocole d'urgence à destination de la communauté éducative lorsqu'elle est absente du collège.

Ce protocole vise à guider les personnes présentes au cas où un élève se trouverait dans une situation d'urgence. Une page résume l'ensemble des actions à réaliser en fonction du cas présenté. Ce protocole doit être approuvé par les membres du CA.

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

**Conseil d'Administration n° 3**  
**Lundi 6 février 2023 à 18 h 00**

**II- Affaires pédagogiques et éducatives.**

➤ **Préparation de la rentrée 2023**

Madame la Principale aborde la question de la préparation de la rentrée 2023. Elle en rappelle les principales étapes :

- La prévision des effectifs en novembre – décembre,
- L'attribution par Madame la Directrice Académique de la dotation horaire globale (D.H.G.),
- La structure pédagogique et le projet de répartition horaire qui en découle. Les créations et suppressions de poste d'enseignement sont soumises au vote du Conseil d'Administration.
- La mise en place technique de la rentrée : respect des horaires statutaires, choix définitifs des équipes pour chaque projet pédagogique, adaptation aux conditions réelles de rentrée avec les temps partagés, réalisation des emplois du temps prenant en compte l'ensemble des contraintes.

Tout au long du processus, la préparation de la rentrée s'effectue en lien continu avec les services académiques.

• **Effectifs et structure.**

Année scolaire		6ème	5ème	4ème	3ème	ULIS	TOTAL
2019-2020	eff.réalisé	158	151	133	128	13	583
	division	6	6	5	5		22
2020-2021	eff.réalisé	168	159	149	122	12	610
	division	6	6	6	5		23
2021-2022	eff.réalisé	144	176	160	146	12	638
	division	6	6	6	5		23
2022-2023	eff.réalisé	160	151	175	146	12	644
	division	6	6	6	6		24
2023-2024	eff.prévisionnel	159	162	151	163	12	647
	division	6	6	6	6		24

Les effectifs prévisionnels de la rentrée 2023 seront ajustés fin-juin, sur la base des réinscriptions réalisées.

Prévisions pour les élèves relevant du dispositif ULIS :

3 élèves en 5<sup>ème</sup>, 3 élèves en 4<sup>ème</sup>, 4 élèves en 3<sup>ème</sup>. Nous n'avons pas encore d'information pour les futurs élèves du dispositif, en théorie, il resterait 2 places pour des élèves de 6<sup>ème</sup>.

Les moyennes du nombre d'élèves par classe :

**26-27 en 6<sup>ème</sup> / 27 en 5<sup>ème</sup> / 25-26 en 4<sup>ème</sup> / 27-28 en 3<sup>ème</sup>**

Quelques doubléments possibles en 3<sup>ème</sup> comme cette année (7 à la rentrée 2022)

**Conseil d'Administration n° 3**  
**Lundi 6 février 2023 à 18 h 00**

• **Répartition des moyens attribués.**

**DOTATION HORAIRE GLOBALE**

La Dotation Horaire Globale nous a été notifiée le 17 janvier 2023 par les services de la Direction Académique.

Elle est constituée de :

**733H dont 680.5 HP et 52.5 HSA**

Le tableau de répartition des moyens devra parvenir au plus tard le 14 février à la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale.

**ELEMENTS DE CALCUL DE LA DHG**

24 divisions x 26 heures = 624 heures

ULIS : 21 heures

UNSS : 12 heures (3h par professeur)

Labo : 4 heures (heures de laboratoire en physique-chimie et en SVT)

**Soit 661 heures**

Autonomie : 3 x 24 = 72 heures

**TOTAL : 661 + 72 = 733 Heures**

**NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LES CLASSES DE 6<sup>ème</sup>**

Note de service du 10-01-2023 parue au BOEN n° 2 du 12 janvier 2023 : « Aussi, afin de donner à chaque élève les moyens de réussir au collège, des sessions d'une heure hebdomadaire de consolidation ou d'approfondissement sont instaurées pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> à compter de la rentrée 2023 en mathématiques ou en français. Ces sessions sont organisées de manière transversale pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> d'un même établissement... » p.56

Autres textes en vigueur :

Décret n° 2015-544 et arrêté du 19 mai 2015 relatifs à l'organisation des enseignements dans les classes de collège complétés par la circulaire n° 2015-106 du 30 juin 2015

Arrêté du 16-06-2017 – J.O. du 18-06-2017

Courrier de Madame la Rectrice de l'Académie de Nantes en date du 24 janvier 2023 concernant la mise en place de l'heure d'accompagnement et la suppression d'une heure de technologie.

**Conseil d'Administration n° 3**  
**Lundi 6 février 2023 à 18 h 00**

**AVANT LES NOUVELLES DIRECTIVES**

DISCIPLINE	HORAIRE
FRANCAIS	4,5
ANGLAIS	4
H-G EMC	3
MATHS	4,5
EIST	4
ED. MUS.	1
ARTS PLA.	1
EPS	4
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>

**APRES LES NOUVELLES DIRECTIVES**

DISCIPLINE	HORAIRE
<b>FRANCAIS</b>	<b>5</b>
ANGLAIS	4
H-G EMC	3
<b>MATHS</b>	<b>5</b>
<b>EIST</b>	<b>3</b>
ED. MUS.	1
ARTS PLA.	1
EPS	4
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>

0,5h ont été ajoutées en français et en mathématiques au détriment d'1h en EIST (Enseignement Intégré de Science et Technologie) Globalement l'horaire élève reste le même à 26h hebdomadaires.

Tableau de répartition des moyens : en annexe à ce compte-rendu.

Les heures de base (661 heures) ont été réparties selon leurs destinations prévues par les textes. Les discussions en conseil pédagogique ont porté sur les 72 heures d'autonomie restantes.

Heures fléchées sur les dispositifs déjà existants au collège : option LCA, option LCE, option Bilangue, un groupe supplémentaire en espagnol par niveau, la chorale et 3h d'AS pour un cinquième professeur d'EPS. L'EIST passe de 4h à 3h en classe de sixième.

**Conseil d'Administration n° 3**  
**Lundi 6 février 2023 à 18 h 00**

**DOTATION 733**

DISCIPLINES	H. OBLIGATOIRES	H. FLECHES	COMMENTAIRES
ULIS	21		
LETTRES	108	5	LCA
ANGLAIS	78	4	LCE
ALLEMAND	7,5	3	Bilangue 6ème
ESPAGNOL	37,5	7,5	Groupes 5/4/3
HG - EMC	75		
MATHEMATIQUES	93		
TECHNOLOGIE	30		
PHYSIQUE-CHIMIE	35		
SVT	38		
EDUCATION MUSICALE	24	2	Chorale
ARTS PLASTIQUES	24		
EPS	90	3	UNSS
<b>TOTAL</b>	<b>661</b>	<b>24,5</b>	<b>685,5</b>

**MARGE RESTANTE 47,5**

En accord avec le conseil pédagogique, les heures restantes ont été réparties de la manière suivante :

- Français, accompagnement personnalisé : 3 h sur chaque niveau – 12h
- Anglais, groupes en 3<sup>ème</sup> : 3h
- Histoire Géographie EMC, accompagnement personnalisé en 3<sup>ème</sup> : 3h
- Mathématiques, accompagnement personnalisé : 3h sur chaque niveau – 12h
- Sciences et Technologie : groupes en 4<sup>ème</sup> – 9 heures
- Prévention et Secours Civiques PSC1 : 1h
- PAO : 2 h

Soit un total de 42h à retirer aux 47,5h, il reste 5,5HSA.

Le reliquat de 5,5 HSA sera transformé en HSE, soit dans son intégralité s'il n'y a pas plus d'un groupe en latin sur chaque niveau, soit en partie dans le cas contraire.

Les HSE serviront pour l'accompagnement des Parcours Educatifs en lien avec le projet d'établissement (classe média, atelier numérique, atelier scientifique, clubs...).

### IMPACT DE LA REPARTITION SUR LES POSTES

Voir tableau de répartition des moyens joint.

Avant de passer au vote, la Principale précise que dans l'hypothèse où la proposition relative à l'emploi des dotations en heures serait rejetée par le Conseil d'Administration, une nouvelle proposition sera soumise au vote du Conseil d'Administration.

Le second vote du conseil doit intervenir dans un délai de dix jours suivant son premier vote (*Décret n° 2010-99 du 27 janvier 2010*).

Enfin, en cas de rejet de cette seconde proposition, le Chef d'Etablissement, en qualité de représentant de l'Etat, arrête l'emploi des dotations en heures.

Les représentants des enseignants ont souhaité que la motion ci-après soit ajoutée au compte rendu du conseil d'administration.

### Conseil d'Administration n° 3 Lundi 6 février 2023 à 18 h 00

**Motion concernant les effectifs et la DHG pour l'année 2023-2024**  
**Motion soumise au CA du 06-02-2023 par les représentants**  
**des enseignants du collège A.Soljenitsyne**

Les enseignants du collège A. Soljenitsyne souhaitent souligner les incohérences de cette nouvelle dotation horaire.

Une nouvelle fois, la DHG est prévue sur des effectifs comptables et non humains : 635 élèves comptés auxquels il faut ajouter nos 12 élèves relevant du dispositif ULIS et sans oublier les élèves de l'IME qui, hormis les inclusions sociales réalisées depuis leur accueil au sein de notre établissement, effectuent désormais des inclusions en classe.

Le dispositif ULIS est marqué par une présence régulière des élèves dans leur classe de référence (presque 50% du temps de scolarisation) pour 10 élèves, dont 2 non lecteurs. L'accompagnement de ces élèves demande une flexibilité pédagogique, de l'attention et un cadre d'accueil serein, que les effectifs surchargés des classes mettent à mal.

Cette question est la même pour l'unité de l'IME qui, par le remarquable travail collaboratif du corps enseignant et éducateur, réussit quelques inclusions : rencontre autour de la lecture et de l'écriture au CDI, 5 intégrés à l'AS (Association Sportive), collaboration pédagogique entre 2 classes de Troisième et l'unité. Avec des classes aux effectifs toujours aussi lourds, quelle collaboration peut-on continuer d'entreprendre ? Que signifie alors "l'école inclusive" ? Les élèves sont demandeurs et les barrières sur les différences tombent mais hélas les moyens alloués restent insuffisants.

Il faut également rappeler que bon nombre de nos élèves font preuve d'un très grand déficit de motivation et d'ambition scolaire. Face au peu de moyens alloués, il nous est, au quotidien, difficile de les accompagner efficacement dans leur orientation. Preuve en est nos résultats au DNB en dessous du niveau départemental et académique. Sur l'établissement, de nombreuses aides sont déployées : 78 élèves à besoins particuliers dont 34 PAP, 7 élèves sont inscrits dans le dispositif 4ème en réussite, 24 intègrent notre PAO niveau quatrième et 10 élèves en bénéficient en troisième. Ces élèves trouvent une motivation, un élan dans ces accompagnements mais s'essouffent dans les classes de 30 élèves.

Le dernier point inquiétant concerne les changements pédagogiques prévus sur le niveau Sixième : suppression des heures de technologie en classe de Sixième, mise en place d'heures "Devoirs faits", d'heures de consolidation en français et mathématiques. Quels sont les moyens apportés pour dédoubler les classes lors des heures devoirs faits ? Comment multiplier les enseignants de Lettres et Mathématiques ?

A l'orée de notre projet d'établissement dont le premier axe est "Accompagner la réussite de chaque élève", nous attendons des moyens raisonnables pour le mettre en oeuvre. Sans ces moyens nécessaires, nous ne pourrions pas non plus atteindre les objectifs du Projet Académique de « conforter la réussite de tous les élèves, de ne laisser personne au bord du chemin, et de favoriser leur future insertion réussie dans la société ».

C'est pourquoi une partie des représentants des enseignants n'approuve pas la dotation et s'abstiendra donc de voter sa répartition.

Pour l'équipe enseignante, les membres du Conseil d'Administration.



## **Conseil d'Administration n° 3** **Lundi 6 février 2023 à 18 h 00**

Madame Rautureau précise que les élèves bénéficiant du dispositif ULIS ne sont toujours pas comptés dans les effectifs totaux alors qu'ils sont inclus très souvent en classe et doivent être pris en charge d'une manière adaptée dans des classes à 30 élèves. Elle souligne également les intégrations d'élèves de l'IME dans des conditions difficiles également. De plus, beaucoup d'élèves sont considérés comme « à besoins particuliers » (PAO, PAP, PPRE, accompagnés par AESH, notifiés ULIS en attente de place, notifiés SEGPA en attente de place... etc.) et il devient de plus en plus difficile de les accompagner dans des classes surchargées.

Enfin, la suppression de l'enseignement de technologie en 6<sup>ème</sup>, la mise en place de la participation à devoirs faits obligatoire et l'heure de consolidation/approfondissement en 6<sup>ème</sup> inquiètent fortement les équipes pédagogiques.

Madame Lieurade précise qu'avant la réforme du collège, de nombreux projets étaient proposés aux élèves à raison de 2h par semaine et cela permettait à de nombreux élèves en difficulté de se remobiliser autour d'un projet fédérateur. Sans cela, les élèves se sentent perdus dans des classes chargées et cela accentue leurs difficultés.

Les questions relatives au projet de répartition de la Dotation Globale Horaire étant épuisées, la Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote le principe de cette proposition de répartition des moyens attribués pour la rentrée 2023.

**Pour : 15 voix**

**Abstention : 6 voix**

**Contre : 0 voix**

### **III- Affaires financières**

#### **➤ Séjours pédagogiques :**

L'ensemble des séjours pour cette année scolaire a été voté lors du Conseil d'Administration du 17 octobre 2022. Néanmoins, certaines modifications entraînent la nécessité de procéder à un nouveau vote pour trois d'entre eux : Bellevaux, Normandie-Paris et Séville.

#### Séjour à Bellevaux : du 5 au 11 mars 2023

Le coût du transport a été renégocié. Ainsi la participation des familles n'est plus de 378,00 € mais de 368,00 €.

Parallèlement, le nombre d'accompagnateurs passe de 6 à 7 ce qui augmente la participation de l'établissement.

**Madame la Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote le nouveau financement du projet de séjour à Bellevaux.**

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

#### Séjour à Normandie-Paris : du 20 au 24 mars 2023

Le nombre d'élèves participant passe de 55 à 52 ce qui porte le nombre de participants à 57 si on ajoute les 5 accompagnateurs.

Parallèlement nous avons fait appel à un autre prestataire qui nous a proposé une offre plus intéressante en termes de coût pour une prestation similaire. Ainsi, il est possible d'abaisser le coût pour les familles de 415,00 € à 395,00 €. Cette diminution a également un impact sur la participation de l'établissement qui diminue également.

**Madame la Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote le nouveau financement du projet de séjour à Normandie-Paris.**

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

### **Conseil d'Administration n° 3 Lundi 6 février 2023 à 18 h 00**

#### Séjour à Séville : du 19 au 23 mars 2023

Le nombre d'élèves participant passe de 45 à 40 et le nombre d'accompagnateurs de 5 à 4 ce qui porte le nombre de participants à 44.

Contrairement aux deux autres projets de séjours, on note une augmentation du coût du séjour en lien avec la décision d'affréter un transport entre le collège et l'aéroport de Nantes. Ainsi, le coût du séjour passe de 498,00 € à 518,98 €. Les élèves bénéficient d'une participation du Département à hauteur de 25,00 € ce qui porte le coût à 493,98 € arrondi à 493,50 €. L'établissement prend à sa charge le coût des accompagnateurs soit 2 095,00 €.

**Madame la Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote le nouveau financement du projet de séjour à Séville.**

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

#### **➤ *Décision Budgétaire Modificative n°8 du budget 2022 pour information :***

En fin d'année civile, certaines opérations budgétaires sont obligatoires. Ainsi, au niveau du Service Restauration il faut ajuster les recettes en fonction des recettes réelles.

En 2022 les recettes réalisées sont supérieures aux prévisions.

La différence est de + 8 980,82 €.

Cette augmentation des recettes est due à l'augmentation des effectifs de demi-pension à la rentrée de septembre 2022 mais surtout à l'augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2022-2023.

L'augmentation des recettes impactent les prélèvements opérés sur les recettes et le crédit nourriture. Ainsi, les prélèvements opérés sur les recettes augmentent à hauteur de 4 247,52 € et le crédit nourriture augmente à hauteur de 4 733,30 €.

#### **➤ *Contrat et convention :***

##### **✓ *Avenant au contrat pour la lutte préventive en dératisation aux normes H.A.C.C.P. :***

Le collège travaille actuellement avec la société Hygiène de Vendée. Le contrat prenant fin prochainement, nous sommes dans l'obligation de signer un avenant. Le coût de la prestation est de 818,90 € par an.

**Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande l'autorisation aux membres de signer l'avenant au contrat pour la lutte préventive en dératisation aux normes H.A.C.C.P. avec la société HYGIENE DE VENDEE.**

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

##### **✓ *Convention de partenariat avec Terres des Sciences :***

Cette convention a pour objet d'encadrer l'intervention scientifique de Terres des Sciences qui aura lieu le 25 mai 2023 au collège. Le coût de l'intervention est de 380,54 €.

Ce projet intervient dans le cadre de l'atelier scientifique.

**Conseil d'Administration n° 3**  
**Lundi 6 février 2023 à 18 h 00**

**Le président du Conseil d'Administration demande aux membres l'autorisation de signer cette convention de partenariat avec Terres des Sciences.**

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

**✓ *Convention de partenariat avec lycée d'Aizenay :***

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de financement de l'échange franco-allemand auquel participent des collégiens et des lycéens. Il est stipulé dans la convention que le collège assurera le règlement de la totalité des factures du séjour. Une facturation sera ensuite adressée au lycée relative à ses dépenses.

**Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande aux membres l'autorisation de signer cette convention de partenariat avec le lycée d'Aizenay.**

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

**✓ *Convention de partenariat avec le collège Gérard Philipe (Carquefou) :***

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de financement de l'échange entre les deux établissements devant se dérouler du 12 au 16 juin 2023. Les factures sont prises en charge par l'un ou l'autre établissement qui adresse ensuite à l'autre établissement une facture à hauteur de ses dépenses.

**Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande aux membres l'autorisation de signer cette convention de partenariat avec le collège Gérard Philipe.**

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

**✓ *Convention entre le collège et l'I.M.E. d'Aizenay :***

Cette convention a pour objet d'encadrer l'accueil des élèves du collège participant au projet P.A.O. dans différents ateliers de l'I.M.E.

**Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande aux membres l'autorisation de signer cette convention entre le collège et l'I.M.E. d'Aizenay.**

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

**✓ *Convention entre le collège et la M.G.E.N de Vendée :***

Cette convention a pour objet la mise à disposition gratuite de l'exposition « Dessine-moi l'écologie » du 27 février 2023 au 17 mars 2023.

**Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande aux membres l'autorisation de signer cette convention entre le collège et la M.G.E.N. de Vendée.**

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

## **Conseil d'Administration n° 3 Lundi 6 février 2023 à 18 h 00**

### **✓ Convention entre le collège et le Rectorat de l'Académie de Nantes :**

Cette convention a pour objet la mise à disposition gratuite de l'exposition « Dessine-moi l'écologie » du 11 avril 2023 au 12 mai 2023.

**Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande aux membres l'autorisation de signer cette convention entre le collège et le Rectorat de l'Académie de Nantes.**

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

### **► Mise au pilon :**

La mise au pilon est une sortie d'inventaire.

Madame la Documentaliste a fait du tri dans différents ouvrages du C.D.I.

Ainsi, elle souhaite sortir de l'inventaire 56 bandes dessinées obsolètes, trop anciennes ou non susceptibles d'intéresser les élèves.

Celles-ci seront remplacées par de nouveaux ouvrages plus à même d'intéresser les élèves.

**Madame la Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la mise au pilon de plusieurs ouvrages du C.D.I.**

**Pour : 21 voix**

**Abstention : 0 voix**

**Contre : 0 voix**

### **► Gestion des déchets du restaurant scolaire :**

Actuellement les déchets sont valorisés via un Composteur situé près des cuisines. Ce composteur pose différents problèmes :

- Il attire plusieurs sortes de nuisibles ;
- Il nécessite une maintenance importante. En effet on produit annuellement 12 tonnes de déchets qu'il faut retourner manuellement et régulièrement ;
- Le compost produit n'est jamais distribué en totalité ;
- Le composteur se situe trop près des cuisines.

Face à ces problématiques nous avons demandé l'intervention d'un maître composteur.

Les solutions préconisées sont les suivantes :

- Mettre en place une prestation de collecte qui permettrait de résoudre toutes les problématiques mais qui a un coût de 384,00 € par mois.
- Déplacer le composteur sachant que cette solution ne résoudra pas l'ensemble des problématiques. En effet, il y aura toujours la nécessité de brasser et retourner régulièrement le compost donc une manutention importante. De plus, cette solution nécessite l'arrêt du compostage en andain au profit d'une pratique avec des silos. Cette pratique nécessite un investissement de l'ordre de 7 830,00 €.

Monsieur Guilloteau intervient. Il admet que les nuisibles dus au compost sont un problème. Cependant il rappelle que le compost est bien redistribué chaque année. Il est possible de conserver le compost au collège à condition de mécaniser son brassage. La présence d'un composteur au collège permet de sensibiliser les élèves de manière pratique et non théorique au recyclage des

### **Conseil d'Administration n° 3 Lundi 6 février 2023 à 18 h 00**

déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est aussi un objet d'étude pour Monsieur Guilloteau notamment lors de l'échange avec une classe de 5<sup>ème</sup> de Carquefou prévu en fin d'année scolaire.

Monsieur Panier présente une note d'information. Il rappelle que, dès fin 2023, les restaurants scolaires devront confier leurs bio-déchets à des filières de revalorisation sans minimum de quantité produite. Il rappelle également que la gestion du compost actuellement lui demande trop de travail et de manipulations de charges lourdes qui, à la longue, peuvent générer des TMS. Aussi, déplacer le compost dans la « prairie du collège » lui demanderait de s'y rendre avec une remorque et la tracteur-tondeuse avec des risques d'enlisement en période humide et une consommation de carburant supplémentaire, et cela ne réglerait ni le problème des nuisibles (rats et frelons asiatiques qui présentent un risque sanitaire : maladies, morsures, piqûres) ni le temps passé à son entretien. La méthode du compost en andain n'est plus adaptée aux quantités produites par le collège chaque année (environ 12 tonnes !).

Il est donc favorable à un enlèvement des bio-déchets par une entreprise extérieure au collège au moyen de conteneurs étanches et désinfectés à chaque relevage. Le gain en temps de travail est non négligeable puisqu'il n'y a plus qu'à remplir les conteneurs dès la sortie des cuisines (pas de manutention supplémentaire) et cette solution règle le problème des nuisibles, les rats et les frelons ne pouvant plus accéder aux restes de nourriture finiront par quitter définitivement les lieux.

Madame Bordin, représentante des enseignants, fait remarquer que dans tous les cas, il faut sensibiliser davantage les élèves au gaspillage alimentaire pour limiter la quantité de restes jetés chaque année.

Monsieur Adelee, représentant de l'intercommunalité, pense qu'il est préférable d'utiliser la solution des conteneurs étanches qui éliminera les risques liés à la présence de rats et de frelons pour la sécurité des élèves et des personnels.

Madame Tabart indique également sa préférence pour ce choix étant garante de la sécurité de tous au sein de l'établissement.

La première solution semble donc la plus adaptée malgré son coût. Nous souhaitons avoir néanmoins l'avis du Conseil d'Administration.

**Pour : 12 voix**

**Abstention : 6 voix**

**Contre : 3 voix**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente du Conseil d'Administration lève la séance à 19h45.

La prochaine séance du Conseil d'administration est prévue le 13 avril 2023. (compte financier)

Le Secrétaire de séance  
Monsieur Samuel BUIL



La Présidente de séance  
Madame Isabelle TABART

